

Sur la bonne voie La protection du patrimoine au Canada

Jacques Dalibard

Numéro 20, été 1983

La préservation au Québec

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/18250ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Dalibard, J. (1983). Sur la bonne voie : la protection du patrimoine au Canada. *Continuité*, (20), 8–8.

SUR LA BONNE VOIE

LA PROTECTION DU PATRIMOINE

AU CANADA

Pour comprendre l'évolution du mouvement pour la protection du patrimoine architectural au Canada, il faut distinguer quatre types d'activités: les inventaires (relevés, répertoires), la préservation (restauration, réhabilitation, etc.), la législation et l'établissement d'organismes de protection.

LES INVENTAIRES

Les premiers relevés furent l'oeuvre de personnes isolées venant généralement de Montréal, Québec ou Toronto. De 1880 à 1900, Henry Bunnett, Roswell C. Lyman et les artistes employés par John Ross Robertson dessinèrent et peignirent un grand nombre de vieilles maisons et de paysages urbains. L'intérêt qu'ils leur portaient était presque exclusivement historique. En Ontario pendant les années trente, le Colonel C.B. Meredith photographiait et étudiait en partie des bâtiments urbains et ruraux, alors que Ramsay Traquair à McGill et Eric Arthur à l'université de Toronto entreprenaient avec leurs étudiants un programme de relevés architecturaux et qu'Arthur W. Wallace lançait seul un programme similaire en Nouvelle-Écosse.

Il faudra attendre 1970 avant que Parcs Canada n'établisse l'*Inventaire canadien des bâtiments historiques*. Il s'agit d'une banque systématique de données mise sur ordinateur qui s'applique à l'ensemble du Canada. Cependant à partir de 1965, presque toutes les provinces, tout comme certaines villes, avaient commencé leur propres inventaires.

LA PRÉSERVATION

La préservation du patrimoine s'amorça timidement à

peu près à la même époque que les premiers relevés et les premiers bâtiments furent préservés pour des raisons purement historiques. En 1879, *Scadding log cabin* qui passait pour le plus vieux bâtiment de Toronto fut transporté sur les terrains du *Canadian National Exhibition*; au tournant du siècle, la ville de Hamilton acheta *Dundurn Castle* et c'est en 1901 qu'un organisme provincial, le *Queen Victoria Niagara Park* s'occupa du fort Érié.

Par l'entreprise d'une Commission des lieux et monuments historiques et du ministère de l'Intérieur, le gouvernement fédéral instaura son réseau de parcs historiques nationaux avec le fort Anne à Annapolis Royal (N.-É.) en 1917. Au milieu des années cinquante, quarante structures avaient été préservées mais toutes sauf deux avaient été acquises en tant qu'ensembles militaires. À part le Québec, la plupart des gouvernements provinciaux furent bien plus lents à développer une politique de préservation. Dès 1930, la Commission des archives de Nouvelle-Écosse avait le pouvoir d'acquérir des structures d'intérêt historiques, artistiques et traditionnelles, mais en 1960, seuls six bâtiments étaient officiellement classés. L'Ontario ne met en place sa Commission des lieux historiques et archéologiques qu'en 1955 et son mandat se limitait alors à un programme de plaques commémoratives. Toutefois, deux agences ontariennes avaient commencé à sauvegarder un certain nombre de structures. Au cours des années trente, le ministère de la Voirie restaura le fort Henry à Kingston et le *Navy Hall* près de Queenston, pendant que la *Niagara Park Commission* re-

levait les forts Érié et George ainsi que deux maisons.

De même, certains organismes municipaux et privés préservèrent consciemment certains bâtiments avant 1955, la plupart pour des raisons historiques mais quelques-uns pour les transformer en musée comme le fort York ou à titre de curiosité comme la *Casa Loma* administrée par le Club Kiwanis de Toronto.

LA LÉGISLATION

La Loi fédérale sur les lieux et monuments historiques était adoptée en 1953 et seize nouveaux parcs historiques voient le jour de 1955 à 1967. Parmi ceux-ci, la ville de Dawson au Yukon, le petit fort Garry près de Winnipeg, deux phares et un certain nombre de bâtiments civils, diluant ainsi un ensemble par trop militaire. En 1967, avec la publication d'une nouvelle politique des lieux historiques, un nouveau service est mis en place avec une équipe d'historiens, d'archéologues, d'architectes et d'ingénieurs-experts en préservation.

Dans l'ensemble, aucun mouvement cohérent ne se dessina jusqu'en 1955. Le manque de connaissances, une lé-

gislation pratiquement inexistante, des organismes gouvernementaux faibles et sans ressources, tous ces facteurs entravaient le développement de la protection du patrimoine. La loi fédérale de 1953 marqua le début du mouvement au niveau des provinces, des municipalités et des organisations privées et bénévoles. Une vague de législation se déclenche alors à Terre-Neuve (1959), en Colombie-Britannique (1960), au Québec (1960) et en Saskatchewan (1960). Bien qu'insuffisantes, ces lois n'en justifient pas moins la création des services provinciaux du patrimoine.

Quand la destruction massive des années soixante-dix mobilise une grande partie de la population, une législation plus rigoureuse selon les provinces permettra d'arrêter les démolitions entre 1973 et 1980 et fera naître beaucoup d'espoir. L'euphorie sera de courte durée et on se rendra bien vite compte que des moyens financiers considérables sont nécessaires. Toutefois, la machine est en place, et ce n'est, espérons-le, qu'une question de temps. ■

Jacques Dalibard
Directeur général



Déry, Rocray et associés
Consultants forestiers en
milieux urbain et péri-urbain

831, Marguerite Bourgeoise, Québec, Qué. G1S 3W5 - 418/527-0783